



28 avr. 2010 12h10 HE

Les télévisions communautaires : un des grands succès du système de radiodiffusion canadien

MONTRÉAL, QUÉBEC--(Marketwire - 28 avril 2010) - La télévision communautaire de Cogeco Câble (TSX:CCA), TVCOGECO, fait un travail exceptionnel et offre une télé communautaire pertinente et appréciée, créée par et pour les collectivités révèlent des sondages indépendants menés par Environics Research Group et Cible Recherche. Les partenariats locaux et la programmation d'accès sont des ingrédients clés du succès de TVCOGECO, dont la programmation dépasse les exigences imposées par le cadre réglementaire actuel. C'est pourquoi Cogeco Câble a affirmé aujourd'hui lors des audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») portant sur la télévision communautaire que la réglementation actuelle concernant la télévision communautaire fonctionne bien.

« Nos partenaires et bénévoles de la collectivité ont contribué à produire 54 % de notre programmation, alors que la réglementation impose un minimum de 30 % de programmation d'accès, a affirmé Louis Audet, président et chef de la direction de Cogeco Câble. Ceci explique peut-être en partie pourquoi nos sondages démontrent un très haut taux de satisfaction de nos clients par rapport à TVCOGECO. Environ 41 % des foyers que nous desservons en Ontario écoutent TVCOGECO toutes les semaines et 90 % des personnes sondées croient que TVCOGECO a une valeur pour leur collectivité(1). Au Québec(2), 57 % de nos clients écoutent TVCOGECO de façon hebdomadaire, un pourcentage qui dépasse 65 % dans plusieurs collectivités où des télédiffuseurs conventionnels sont absents. 89 % des personnes sondées qui regardent TVCOGECO croient que celle-ci contribue à leur collectivité. Ces chiffres impressionnants et les centaines de lettres de soutien que nous avons obtenues d'organismes, de bénévoles et de téléspectateurs démontrent que TVCOGECO remplit sa mission, et répond aux besoins et intérêts des collectivités desservies. »

Dans sa présentation, Cogeco Câble a soutenu le fait que le cadre réglementaire actuel, en vigueur depuis 2002, fonctionnait bien et permettait d'atteindre les objectifs fixés par la *Loi sur la radiodiffusion*, et qu'il ne serait donc pas pertinent de l'amender.

Par ailleurs, Cogeco Câble s'est opposée à tout changement de la formule de financement des télévisions communautaires, qu'il implique une diminution ou un partage des fonds avec les télévisions communautaires indépendantes, qui ont déjà accès à d'autres sources de financement et que Cogeco finance déjà au-delà des exigences imposées par la réglementation. En effet, de tels changements entraîneraient une fragmentation des ressources existantes et une gestion inefficace des fonds, ce qui menacerait la capacité des télévisions communautaires à satisfaire les exigences de la réglementation et, pis encore, leur viabilité.

Enfin, TVCOGECO s'est dite prête à combler le vide au niveau des nouvelles locales dans des marchés plus petits où les télédiffuseurs conventionnels jugent qu'il n'est plus rentable d'en produire et qui abandonnent ce créneau. En fait, elle le fait déjà dans certaines collectivités et serait prête à étendre son service, à condition que la formule de financement actuel des stations de télévision communautaires exploitées par les entreprises de distribution de radiodiffusion demeure inchangé et que les exigences réglementaires restent les mêmes.

TVCOGECO exploite 37 stations de télévision communautaire au Québec et en Ontario. Durant l'exercice financier se terminant le 31 août 2009, TVCOGECO a diffusé plus de 12 000 heures de contenu original à 100 % canadien. 54 % de la programmation de TVCOGECO en 2009 était de la programmation d'accès. De plus, l'an dernier, TVCOGECO a collaboré avec plus de 2 500 organisations et 940 bénévoles, qui ont investi ensemble un total de 74 000 heures.

« Nous sommes très fiers de notre engagement envers les collectivités que nous desservons, et nous sommes conscients de l'importance que TVCOGECO représente pour elles dans l'expression des multiples voix et intérêts locaux. En ce sens, la sincérité et l'engagement dont font preuve nos partenaires et bénévoles nous inspirent chaque jour à continuer », a conclu Louis Audet.

AU SUJET DE COGECO CÂBLE

Cogeco Câble (www.cogeco.ca), est une entreprise de télécommunications qui se classe au deuxième rang des câblodistributeurs en Ontario, au Québec et au Portugal, sur le plan du nombre de clients du service de Câble de base servis. Grâce à ses réseaux de câblodistribution bidirectionnels à large bande, Cogeco Câble fournit à sa clientèle résidentielle des services Audio, de Télévision analogique et numérique, IHV ainsi que de Téléphonie. De plus, la Société fournit à sa clientèle commerciale des services de réseautage de données, d'applications d'affaires électroniques, de vidéoconférences et d'hébergement Web, d'Ethernet, de ligne privée, de voix sur IP, d'accès IHV, de fibre noire, de stockage de données, de sécurité des données et de co-implantation, et d'autres fonctions de communication évoluées. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Câble sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX:CCA).

(1) Sondage effectué par Environics Research Group en 2009.

(2) Sondage effectué par Cible Recherche en novembre 2009.

Renseignements :

Cogeco Câble inc.

Marie Carrier

Directrice, Communications d'entreprise

514-764-4700